

Conseil Municipal du 16 novembre 2018 – 18 h 30
COMPTE RENDU N°39

PRÉSENTS : J. AZAM - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - B. DEL ROX - E. BONAFE - L. SEIGNOUREL - : R.M. SIFFRE -S. SILHOL - I. SILHOL - P. SOULAIROL -D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire se félicite de la présence du nouveau conseil municipal des jeunes dont l'élection a eu lieu ce jour même et qui est composé de 8 titulaires :

- Thibault Dellouve
- Lucie Jeunet
- Aurélya Jung
- Killian Lefèvre
- Lisa Pedreno Sicard
- Tristan Pérez
- Manon Sabatier
- Thomas Sansano

Et 3 suppléants :

- Léna Cotte
- Enzo Rocher
- Quentin Thieffine

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 05 octobre 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 05 octobre 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 05 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

03 – Subventions aux associations

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal des demandes de subventions de l'Entente Sportive Cœur d'Hérault (ESC34) et de la coopérative scolaire.

Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 8900 € a été prévue et que 4400 € ont déjà été accordés à d'autres associations en 2018.

Pour mémoire, en 2017, l'ESC34 a obtenu 1800 € et la coopérative scolaire n'a pas demandé de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 € à l'ESC34, 984 € à la coopérative scolaire, et 300 € aux sinistrés de l'Aude.

04 – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Préfecture de l'Hérault concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le dépôt des dossiers doit intervenir avant le 31 décembre 2018 par voie dématérialisée.

Compte tenu des catégories d'opérations éligibles, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour le projet de « réhabilitation du cœur du village 2^{ème} tranche ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour le projet de « Réhabilitation du cœur du village 2^{ème} tranche ».

05 – Désignation d'un représentant à Hérault Energies

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la commune à Hérault Energies.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M Luc SEIGNOUREL représentant de la commune à Hérault Energies.

06 – CDG34-Adhésion mission « délégué à la protection des données »

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 28 juin 2018, le Conseil a décidé d'adhérer à la mutualisation du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Hérault (CDG34) sur le Règlement Général à la Protection des Données.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le CDG34 a envoyé une convention d'adhésion à cette mission. Cette convention sera valable 4 ans et la cotisation annuelle sera égale à 0.02% de la masse salariale soumise à l'URASSAF n-1.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la mission « délégué à la protection des données » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

07 – Motion de soutien sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courriel de l'association des Maires de l'Hérault (AMF34) relatif à une motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France.

Lors de l'Assemblée Générale des Maires du Département de l'Hérault, Eric Florès, Contrôleur Général, directeur du SDIS 34 est intervenu sur la problématique du volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Il a sensibilisé les Maires sur l'importance de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure le pilier de la sécurité civile de notre République, notamment lorsque ce service public majeur est menacé par l'éventuelle transposition d'une directive « Directive Européenne du Temps de Travail (DETT) ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la motion de soutien à destination du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur présentée par l'AMF34.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France.

08 – RIFSEEP

Madame SILHOL rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré dans sa séance du 14 décembre 2017 pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents communaux.

Elle rappelle au Conseil que les textes ministériels relatifs au grade de technicien et d'animateur n'étaient pas encore parus à cette date et que le Régime Indemnitaire simple s'applique à la place du RIFSEEP pour les agents relevant de ces grades.

Les textes d'animateurs étant parus, il convient de prendre une nouvelle délibération RIFSEEP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération initiale du RIFSEEP pour y intégrer le grade d'animateur territorial.

09 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M Laurent PEDRENO et Mme Gaelle KETCHANKE

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M et Mme Florian MONTEILLARD

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M et Mme Ailton José DOS SANTOS

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M Florent GALIZZI et Mme Delphine BONO

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M et Mme Julien MARGUERITE

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M José MALTEZ BRAZ et Mme Réjane PEYRON

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M Joffrey LEGROS

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M et Mme Michel FIEVEZ

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à Mme Wafa BEL HOUARI

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à M et Mme Florent GLEIZE

09/11/2018 vente par TFI d'un terrain à bâtir situé Rue de l'Olivier à Mme Sandrine DIEZ

09/11/2018 vente par Stéphane SOUQUIERE d'un terrain à bâtir situé Chemin des Roques à M et Mme Marc LENGLIN

09/11/2018 vente par M Franck BONET d'une maison d'habitation située 5 place du Fort à M Florent SINTES

b) Autres Décisions

2018/15 portant avenant au lot 2 plancher métallique, lot 7 chauffage climatisation, relatif au marché d'aménagement d'une maison culturelle

2018/16 portant signature du marché concernant la fourniture, préparation et livraison de repas avec terres de Cuisine

2018/17 portant signature d'une convention de coordination en matière de sécurité et prévention pour la santé pour le projet de réhabilitation du cœur du village avec sas Lesueur Meunier coordination

2018/18 portant avenant au marché de mise en sécurité des cheminements piétonniers, projet de recalibrage des rues P Valéry, A. France, de la Fontaine, de la Tour, lot unique entreprise TPSM

10- Questions diverses

- Rapport CLECT Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur AZAM présente un courrier de la Communauté de Communes du Clermontais relatif au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission s'est réunie pour évaluer les charges transférées et les conditions de révision dans le cadre du transfert du service périscolaire de la commune de St Felix de Lodez.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CLECT en regrettant que l'évaluation des charges transférées ne soient pas revue chaque année. Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Convention SACPA

Madame SILHOL présente un courrier de la SACPA concernant le contrat de fourrière animale qui arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il présente une nouvelle proposition pour un montant annuel de 1105.15 €.

Ce tarif comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, fusils hypodermiques),
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg,
- L'exploitation de la fourrière animale,
- Les frais de garde durant les délais légaux de 8 jours,
- La cession des animaux à une association de protection animale signataire de la charte éthique,
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique,
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la SACPA.

Le Secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC